

Burundi : Le pouvoir lance un dernier avertissement à Rwasa, avant "des sanctions"

@rib News, 06/05/2019 Source Xinhua Burundi/Élections 2020 : le ministre Barandagiye fustige "particulièrement" le comportement du CNL dans la campagne électorale en cours Le ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local, Pascal Barandagiye, a fustigé mercredi "particulièrement" le comportement du Congrès National pour la Liberté (CNL) dans la campagne électorale en cours depuis le 27 avril dernier.

En 2020, le Burundi abritera quatre scrutins, à savoir l'élection présidentielle, les élections législatives et les élections communales prévues le 20 mai 2020, l'élection des sénateurs programmée pour le 20 juillet 2020 ainsi que l'élection de conseils de collines/quartiers prévue le 24 août 2020. Le ministre Barandagiye s'exprimait au cours d'un point de presse neuf jours après le lancement des opérations de propagande électorale pour les trois premiers scrutins cumulés (présidentielle, législatives et communales) de 2020 et dont la clôture est attendue le 17 mai prochain. "Nous interpellons particulièrement le CNL en lui demandant d'arrêter son mauvais comportement sur le terrain politique où on relève des faits accablants lui reprochés ; car, trop c'est trop", a martelé le ministre Barandagiye avant d'appeler le corps de la magistrature à servir en la matière. Une servitude pénale d'un an à trois ans et une amende de huit cent mille à huit millions de francs burundais (800.000 à 8.000.000 FBU), est une des punitions prévues à l'article 222 du code électoral en vigueur pour quiconque commet "des infractions électorales antérieures aux opérations de vote" en tentant d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs. Le ministre Barandagiye a souligné par ailleurs que les partenaires politiques burundais, à savoir les partis politiques, les coalitions des partis politiques, les indépendants et l'administration territoriale, sont également liés par les engagements auxquels ils ont souscrit via les dispositions du code de conduite en vigueur depuis l'année passée. Ce code, signé le 23 décembre 2019 au chef-lieu de la province de Kayanza (nord du Burundi), insiste au niveau de ses articles 7, 8, 9 et 10 sur leurs engagements respectifs pendant la campagne électorale en évitant de "mettre en danger" la paix sociale, l'unité nationale, la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Sur les griefs reprochés aux militants du CNL, le ministre Barandagiye a épinglé notamment des "actes de violence" commis contre ceux du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD, parti au pouvoir) du 27 avril au 5 mai 2020 dans huit provinces burundaises ci-après : Kirundo, Cankuzo, Kayanza, Bujumbura, Rumonge, Ngozi, Gitega et Mwaro. Le ministre Barandagiye s'est également exprimé sur la question de savoir s'il y aurait des griefs similaires déjà enregistrés chez d'autres formations politiques pendant ces opérations de propagande électorale. "Honnêtement parlant, on ne peut pas dire que tout est blanc dans les autres formations politiques. En effet, certainement qu'ici et là, il peut y avoir des petites bavures qui ne sont même pas rapportées. Ce qu'on vous rapporte ici, ce sont les faits les plus saillants qui méritent d'être débattus", a-t-il expliqué. M. Barandagiye a ajouté que sur ce palmarès, il a également rapporté également en province de Gitega des confrontations entre les militants du CNL avec ceux du CNDD-FDD. "Alors, les enquêtes se font sur les deux côtés ; et, probablement que les fautes y relatives pourraient être partagées", a-t-il déclaré en substance en répondant à une question de la presse. Le ministre Barandagiye a signalé qu'il a également rapporté aussi une disparition d'un militant du CNL en commune Nyabihanga dans la province de Mwaro (centre du Burundi). Les enquêtes n'ont pas encore abouti pour identifier l'auteur de cette disparition, a-t-il indiqué en ajoutant que "certainement il pourrait s'agir des membres d'autres formations politiques".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});